

# **COMITÉ DE VIGILANCE DES ACTIVITÉS PORTUAIRES**

**Compte rendu de la rencontre du 21 novembre 2024, 19 h  
Au Centre culture et environnement Frédéric Back**

**Contenu :**

Tableau des présences

Compte rendu de la rencontre du 21 novembre 2024

<b>Tableau des présences</b>		
<b>MEMBRES VOTANTS :</b>	Marie-Josée Asselin	Présidente du CVAP et Vice-présidente du comité exécutif Conseillère municipale (Loretteville-Les Châtelis)
	Frédérique Lavoie	Conseil régional de l'environnement - région de la Capitale-Nationale Coordonnatrice du CVAP
	Willem Fortin	Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste
	Mélanie Lévesque	Conseil de quartier de Maizerets
	Marjorie Ramirez	Conseil de quartier Vieux-Limoilou
	Eric Duguay	Conseil de quartier de Lairer
	Jocelyn Gilbert	Conseil de quartier du Vieux-Québec - Cap-Blanc - Colline parlementaire
	Carl Bouchard	Conseil de quartier Chutes-Montmorency
<b>MEMBRES NON VOTANTS :</b>	Caroline Gates	Conseillère en environnement – Ville de Québec Division de la prévention et du contrôle environnemental
	Éloïse Richard Choquette	Administration portuaire de Québec
	Philippe Charest-Gélinas	Administration portuaire de Québec
	Caroline Fleury	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
<b>Absences :</b>	Mélissa Coulombe-Leduc	Conseillère municipale (Cap-aux-Diamants)
	Philippe Robert	Direction de la Santé publique – CIUSSS de la Capitale-Nationale

Sujets	Discussions	Suivis
1. Mot de bienvenue		
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 21 novembre	L'ordre du jour est adopté, sur proposition de Carl Bouchard, appuyé par Willem Fortin.	Reporter présentation de l'Alliance verte.
3. Adoption du compte-rendu du 19 septembre 2024	<p><u>Plan d'action</u> Les modifications proposées lors de la dernière rencontre ont été effectuées dans le plan d'action. La coordonnatrice n'a pas reçu de commentaires supplémentaires depuis la dernière rencontre. Le plan d'action 2024-2025 est adopté à l'unanimité, sur proposition de Willem Fortin, appuyé par Carl Bouchard.</p> <p><u>Compte-rendu</u> Le compte-rendu du 19 septembre 2024 est adopté, sur proposition de Marjorie Ramirez, appuyé par Willem Fortin.</p>	
4. Suivis administratifs	<p><u>Représentation de la Ville de Québec</u> Marie-Josée Asselin propose son remplacement au sein du CVAP par sa collègue Catherine Vallières-Roland, conseillère municipale du district Montcalm–Saint-Sacrement et représentante de la Ville de Québec au sein de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Mélissa Coulombe-Leduc conserverait ses fonctions au sein du CVAP. La Commission consultative sur la qualité de l'air se chargera des dossiers environnementaux et de qualité de l'air reliés aux activités portuaires. Cette volonté émerge du constat qu'un grand nombre de comités se penchent sur des enjeux similaires (CVAP, CICEL, Commission consultative sur la qualité de l'air, Comité port-communauté).</p> <p>Q : Comment va s'articuler le mandat de la Commission consultative sur la qualité de l'air par rapport aux autres comités ? R : Le mandat est actuellement toujours en construction. Il doit prendre en charge des dossiers qui peuvent avoir un impact sur la qualité de l'air, donc c'est très englobant (ex. chantier du ministère des Transports, carrières et sablières, troisième lien, verdissement, etc.) Les membres de la Commission souhaitent que cette dernière se penche sur le projet de QSL.</p>	<p>Désigner présidence prochaine rencontre.</p> <p>Effectuer modification au règlement.</p> <p>Inviter Catherine Vallières-Roland à la prochaine rencontre.</p>

Commentaire : Le CVAP est l'une des seules instances pour les conseils de quartier pour s'adresser des enjeux liés aux activités portuaires. Il y a une préoccupation pour que ce lieu d'échange demeure.  
R : L'existence du CVAP n'est pas remise en jeu, il s'agit simplement de remplacer l'élue responsable par une personne qui serait mieux placée pour assurer la présidence.

Q : Serait-il possible de Catherine Vallières-Roland vienne se présenter au CVAP pour que les membres la rencontrent et puissent lui poser quelques questions ?

R : Oui, il serait possible de l'inviter à la prochaine rencontre et de reporter la décision.

Commentaire : Il serait souhaitable que deux élus du comité exécutif demeurent sur le CVAP, dont les mandats sont en lien avec l'environnement et les activités portuaires.

Le comité devra désigner une personne à la présidence à la prochaine rencontre.

#### **RÉSOLUTION**

Il est résolu que le règlement de composition du CVAP soit modifié de la façon suivante :

Dans la section 1 (Participation au comité), sous-section «Les membres», remplacer l'élément suivant:

*« Deux (2) représentant(e)s élus de la Ville de Québec incluant l'élue(e) responsable de l'environnement et du développement durable »*

par :

*« Deux (2) représentant(e)s élu(e)s du comité exécutif de la Ville de Québec, incluant un(e) élu(e) responsable de dossiers directement liés aux enjeux des activités portuaires (ex. environnement, eau, qualité de l'air, etc.) »*

Adoptée, sur proposition de Carl Bouchard, appuyé par Jocelyn Gilbert.

	<p><u>Représentation du CRE</u> En raison du départ de Florian Burkhardt, le Conseil régional de l'environnement souhaite réaffecter son siège au CVAP de sorte que Frédérique Lavoie y siège en tant que membre votante en plus d'assurer la coordination du comité.</p> <p><b>RÉSOLUTION</b></p> <p>Il est résolu que Frédérique Lavoie soit nommée membre votante du CVAP en tant que représentante du CRE Capitale-Nationale tout en conservant le rôle de coordonnatrice du CVAP.</p> <p>Adoptée, sur proposition de Marie-Josée Asselin, appuyée par Carl Bouchard.</p>	
<p>5. Suivi d'information de l'APQ et période d'échange</p>	<p><u>Signalements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Davantage de signalements dans le secteur de l'Anse-au-Foulon cette année en raison de la «période des grains» plus occupée (surtout bruits). Le Port cherche à comprendre les sources de bruits.</li> </ul> <p>Commentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il serait pertinent que la plan d'urbanisme de la Ville de Québec prenne davantage en considération l'enjeu de la mobilité des marchandises en plus de celle des personnes. Les pratiques actuelles de camionnage créent des enjeux de sécurité routière, de pollution sonore et atmosphérique. À Halifax, un lien routier supplémentaire a été ajouté pour détourner la circulation causée par le Port des quartiers environnants.</li> </ul> <p><u>Autres suivis</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le départ de Mario Girard comme PDG du Port de Québec a été annoncé. La procédure de remplacement n'est pas encore connue.</li> </ul> <p>Q : Est-ce qu'il a déjà été envisagé d'avoir des représentants citoyens sur le conseil d'administration du Port? R : Ça a déjà été réfléchi. C'est une décision qui serait prise au niveau fédéral. Les gens qui souhaiteraient une représentation citoyenne au CA peuvent communiquer leur demande au Port de Québec. Le Port va se renseigner pour savoir si une telle représentation serait envisageable.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le financement de 22,5 M\$ pour l'électrification des quais a été obtenu (croisières et vrac). Les discussions se poursuivent avec le provincial et Hydro-Québec pour la réalisation du projet.</li> </ul>	<p>Proposition de sujet pour une prochaine présentation : modèle d'affaires et plan d'électrification des navires de croisière et stratégies pour réduire la consommation.</p>

	<p>Q : Est-ce qu'Hydro-Québec a déjà confirmé la possibilité technique d'amener autant d'électricité au centre-ville ?</p> <p>R : Oui, c'est réalisable, l'enjeu est plutôt en raison de la forte demande en électricité. Le Port est en attente de confirmation si son projet d'électrification est retenu. L'avantage du Port est que sa demande survient principalement à l'automne, qui n'est pas une période de forte demande en électricité.</p> <p>Q : Pourquoi l'électrification n'a pas été faite en 2015 lorsque des blocs d'électricité étaient alloués pour de tels projets ?</p> <p>R : À l'époque, l'analyse avait été faite, mais très peu de bateaux avaient la possibilité de se brancher, ce qui explique pourquoi ça n'avait pas été poursuivi.</p>	
6. Suivi d'information du MELCCFP et période d'échange	<p>Marjorie Ramirez souligne la proactivité du MELCCFP dans les derniers mois pour intervenir davantage dans les dossiers de qualité de l'air.</p> <p><u>Suivis</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 interventions en octobre. Un plus gros déversement au quai de l'Anse-au-Foulon, qui a été nettoyé.</li> <li>- Ordonnance émise le 22 octobre à Glencore. L'ordonnance demande à Glencore des mesures pour mesurer la qualité de l'environnement (deux nouveaux appareils pour mesurer le nickel). Les données seront transmises aux trois mois. Ce sera en fonction dans la prochaine année. Un plan d'action doit être transmis ainsi que deux études de faisabilité sur la fermeture des cales (lors du chargement et déchargement de matte). Les opérations devront aussi se doter de nouveaux systèmes d'alerte. Enfin, Glencore devra transmettre au MELCCFP une liste des procédures et fournisseurs pour le changement des pièces.</li> <li>- Les données sur la qualité de l'air jusqu'au 15 septembre seront publiées à la fin novembre.</li> </ul>	
7. Proposition de résolution - Projet terminal QSL	<p>Carl Bouchard présente au CVAP un projet de résolution concernant le projet de terminal de conteneurs de QSL. Plusieurs CQ ont déjà adopté une résolution à ce sujet. Pour le CQ des Chutes-Montmorency, il y a plusieurs préoccupations en lien avec les impacts du projet sur le paysage, la qualité de l'air et le camionnage, entre autres. De plus, il y a une volonté populaire de favoriser une meilleure qualité de l'air à l'échelle de la Ville. Il serait souhaitable de présenter les grandes lignes du projet malgré le fait que celui-ci n'est pas encore finalisé, considérant les inquiétudes de la population. Les représentant(e)s des conseils de quartiers présents au CVAP partagent également des préoccupations similaires.</p>	

	<p>Le Port a l'intention de proposer un plan de consultation lors du dépôt du projet. Le projet doit être déposé avant d'être présenté officiellement.</p> <p>Frédérique Lavoie propose que la résolution vise à inviter QSL à s'adresser au CVAP pour éclaircir les différents éléments du projet. Le CRE Capitale-Nationale n'est pas en mesure de se positionner à ce moment.</p> <p>Marjorie Ramirez rappelle que la résolution est rédigée en considérant que bien que les détails du projet ne sont pas connus, le CVAP s'y oppose quand même compte tenu des préoccupations des conseils de quartiers et de l'avancement du projet relaté par les médias.</p> <p>Marie-Josée Asselin précise que la Ville de Québec partage également les préoccupations en lien avec la pollution sonore, atmosphérique et visuelle, mais n'est pas non plus en mesure de prendre position en l'absence de précisions sur le projet.</p> <p>Mélanie Lévesque souligne que l'ancien plan d'action du CVAP visait à être plus présent sur les réseaux sociaux. La position concernant le projet de conteneurs pourrait être une opportunité d'y parvenir.</p> <p>Willem Fortin partage une préoccupation en lien avec l'ambiguïté quant à l'existence du projet et la contradiction entre les médias et les informations fournies par le Port.</p> <p>Mélanie Lévesque procède à la lecture de la résolution proposée.</p> <p>La résolution est adoptée à la majorité (voir le texte complet et résultat du vote en annexe).</p>	
8. Varia		
9. Fin de la rencontre		

## Annexe

### Résolution du CVAP au sujet du terminal de conteneurs QSL

En décembre 2020, dans le cadre de l'évaluation du projet Laurentia, le Comité de Vigilance des Activités Portuaires (CVAP) a rédigé [un mémoire](#) dans lequel quatre préoccupations principales ont été retenues : la qualité de l'air, la sécurité routière, la pollution sonore, et la pollution visuelle.

À la suite de différents avis et rapports, entre autres, celui de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, le CVAP s'est positionné contre le projet Laurentia parce que, selon le Comité, la réalisation du projet aurait des conséquences néfastes et irréversibles tant sur la santé et la qualité de vie des citoyens que sur le patrimoine culturel et la biodiversité.

En considérant que :

- L'entreprise QSL a entrepris des démarches pour la réalisation d'un projet de terminal de conteneurs dans le secteur Beauport.
- [Le Port de Québec a fait une demande de service à l'Agence des services frontaliers du Canada, en présentant un projet bien détaillé](#), malgré qu'il a soutenu publiquement qu'il s'agit d'un « éventuel projet »,
- Le Port de Québec a mentionné dans sa demande de service que le projet de terminal de conteneurs de QSL pourrait se mettre en place rapidement « puisque les espaces, le quai et la grande majorité des équipements reliés aux opérations sont disponibles en un court laps de temps ».
- Les représentants du Port de Québec ont informé les représentants du CVAP que pour l'instant il n'y a pas de déclencheur qui mènerait à une évaluation par une entité gouvernementale ou indépendante. [Ce serait le Port qui réaliserait cette évaluation \(étapes 3/5 et 4/5 du processus entamé\)](#)
- QSL a exprimé publiquement son souhait de mettre en place le projet de terminal de conteneurs dans un délai de 6 mois à un an. L'étape 2/5 du processus entamé par QSL (avant-projet) est à 50% d'avancement.
- Les mêmes enjeux et inquiétudes considérés lors de l'évaluation du projet Laurentia sont en vigueur, notamment : une pollution atmosphérique dans un secteur identifié comme saturé en contaminants par différents experts en santé et en environnement, pollution sonore, sécurité routière dans les quartiers.
- Aucun détail sur ce nouveau projet de terminal de conteneurs n'a été communiqué à la population de Québec et encore moins aux communautés adjacentes qui devront subir quotidiennement les effets d'un ajout important d'activités.
- Aucun détail n'a été présenté sur les effets globaux de ce projet sur la vitalité économique de la Ville de Québec vis-à-vis les effets environnementaux et les engagements faits par les différents paliers gouvernementaux concernant les changements climatiques : Quelles seront

les catégories de marchandises qui circuleront? Quelle sera la provenance des marchandises? Quel est le besoin de ces marchandises? Quel sera l'effet de ce projet à moyen et à long terme sur la production et le développement local?

Le CVAP maintient que l'économie ne doit être mise avant la santé, le bien-être et la sécurité des communautés voisines au Port de Québec.

- Le CVAP se préoccupe, encore en 2024, pour l'application de toute mesure d'atténuation qui pourrait être proposée par le promoteur du projet et sur l'efficacité des programmes de surveillance des nouvelles activités portuaires vu que les suivis sont effectués seulement par le Port de Québec et qu'aucun suivi n'est prévu par une entité indépendante ayant un levier sur le port et ses sous-traitants (Gouvernement du Canada).

Le CVAP s'oppose à la réalisation du projet de terminal de conteneurs de QSL et demande aux élus de la Ville de Québec, du Gouvernement du Québec et du Gouvernement du Canada de soutenir la population des quartiers concernés par ce développement du Port.

*Proposée par Mélanie Lévesque, appuyée par Carl Bouchard.*

*Adoptée à la majorité.*

Pour :

Conseil de quartier du Vieux-Limoilou

Conseil de quartier du Vieux-Québec–Colline-Parlementaire–Cap-Blanc

Conseil de quartier de Maizerets

Conseil de quartier de Lairet

Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste

Conseil de quartier des Chutes-Montmorency

Contre :

(aucun vote)

Abstentions :

Ville de Québec

Conseil régional de l'environnement - région de la Capitale-Nationale